



acte certifié exécutoire,
transmis en Préfecture le 01 juillet 2019
affiché ou publié le lundi 01 juillet 2019
identifiant de télétransmission 073-200069110-20190614-lmc1H22004H1-DE
identifiant unique de l'acte lmc1H22004H1

Extrait du registre des décisions

Bureau du 14 juin 2019

n° 081-19

Objet : *RD - Pôle d'échanges multimodal - Approbation d'un avenant n° 5 au marché de conception-réalisation d'un ensemble passerelle / vélostation / hall multimodal / bureaux*

- date de convocation le 07 juin 2019
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi quatorze juin à dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Grand Chambéry, salle du Nivolet, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 27

Aillon-le-Jeune	Emmanuelle Andrevon
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	
Barby	
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	
Challes-les-Eaux	
Chambéry	Josiane Beaud - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Alexandra Turnar
Cognin	Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Sylvie Vuillemet
La Ravoire	Marc Chauvin
La Thuile	
Le Châtelard	
Le Noyer	
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Roचाix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	
Vimines	

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 2

de Christiane Boisselon à Xavier Dullin - de Driss Bourida à Alexandra Turnar

• conseillers excusés : 23

Jean-Pierre Beguin - Jean-Luc Berthalay - Luc Berthoud - François Blanc - Stéphane Bochet - Annick Bonniez - Frédéric Bret - Catherine Chappuis - Jean-Pierre Coendoz - Albert Darvey - David Dubonnet - Philippe Dubonnet - Pierre Duperier - Philippe Gamen - Daniel Grosjean - Pierre Hemar - Bernard Januel - Jean-Marc Léoutre - Luc Meunier - Lionel Mithieux - Marie Perrier - Dominique Pommat - Damien Regairaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 14 juin 2019

délibération n° 081-19

objet **RD - Pôle d'échanges multimodal - Approbation d'un avenant n° 5 au marché de conception-réalisation d'un ensemble passerelle / vélostation / hall multimodal / bureaux**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle que les travaux relatifs à la partie du pôle d'échanges multimodal sous maîtrise d'ouvrage de Grand Chambéry ont été achevés fin 2018. L'avenant n° 5 au marché de conception-réalisation a pour objet de régulariser les modifications apportées au projet dans le cadre du chantier.

D'une part, les modifications et adaptations techniques intervenues en cours de chantier, négociées avec l'entreprise et sans impact sur le montant global du marché, sont les suivantes :

- mise en place de portes motorisées coulissantes aux extrémités de la passerelle,
- mise en place d'une gestion manuelle du trafic piéton sur la passerelle au droit des travaux lors du survol de la grue en charge pour des raisons de sécurité,
- prise en compte de la diminution du délai d'exécution des travaux,
- mise au point technique des limites de prestations pour le raccordement aux réseaux d'électricité et de télécommunications,
- dépose des accès provisoires à la passerelle,
- adaptation de prestations à la demande de la SNCF (ajout d'une porte en façade du quai, modification du revêtement de façade des locaux au rez-de-chaussée),
- recalibrage de prestations : linéaire de clôture, surface d'enrobé, nombre de massifs de tête de pieux réalisés pour la SNCF et vitrophanie,
- mise en place d'un éclairage du mur d'escalade,
- non-réalisation des escaliers mécaniques, lesquels sont intégrés dans la convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la SNCF,
- adaptation des prestations pour la vélostation (contrôle d'accès et alarme anti-intrusion, équipements électriques et de plomberie, oculus sur certaines portes).

D'autre part, l'Architecte des bâtiments de France demande d'atténuer l'impact visuel des émergences techniques apparentes en toiture du bâtiment (équipements techniques et gaines) :

- mise en place des pare-vue d'une hauteur de 2 m en périphérie des équipements techniques,
- mise en peinture des gaines techniques avec une finition mate.

L'avenant n° 5 représente un montant de 33 073,56 € HT.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 déléguant au Bureau l'approbation de toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des accords-cadres ainsi que des marchés publics pour un montant supérieur ou égal à 221 000 € HT et de leurs avenants,

Vu le marché de conception-réalisation n° F13017,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** l'avenant n° 5 au marché de conception-réalisation d'un ensemble passerelle / vélostation / hall multimodal / bureaux dans le cadre du pôle d'échanges multimodal de la gare de Chambéry,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer l'avenant n° 5,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 081-19

Objet de l'acte : RD - Pôle d'échanges multimodal - Approbation d'un avenant n° 5 au marché de conception-réalisation d'un ensemble passerelle / vélostation / hall multimodal / bureaux

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires

Date de l'acte : 14 juin 2019

Annexe(s) : avenant n° 5 au marché F13017, DPGF

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20190614-lmc1H22004H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H22004H1

Date de transmission en Préfecture : 01 juillet 2019

Date de réception en Préfecture : 01 juillet 2019